



Obligation de gilet de sauvetage dans un étang de pêche privé

Par **sangar**, le **21/11/2016 à 17:33**

Bonjour président d'un étang de pêche privé est il obligatoire de mettre a disposition des brassières gonflables pour les pêcheurs Merci

Par **morobar**, le **21/11/2016 à 18:38**

Bonsoir,
Les brassières sont destinées aux passagers d'une embarcation.
En outre seules les brassières "haut de gamme " sont gonflables. Les autres sont constituées de flotteurs, avec un indice de flottabilité normalisé.